

GASTON VOGEL
DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT À LA COUR

L-1660 LUXEMBOURG
74, GRAND-RUE
B.P. 5
L-2010 LUXEMBOURG
Tél. 45.30.30
Téléfax : 25.00.86

ADMINISTRATION COMMUNALE DE
LA VILLE DE LUXEMBOURG
À Madame Lydie POLFER
Bourgmestre
42, place Guillaume II
L – 2090 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 21 août 2015

Madame le Bourgmestre,

Ma première lettre ouverte et vos réponses

J'accuse réception de votre réponse et c'est avec respect que je constate que le problème ne vous laisse pas indifférente.

Vous au moins prenez position.

- 1) On a du mal à comprendre qu'une Ville, qui est Capitale d'un pays et le siège du Gouvernement (article 109 de la Constitution), reconnaisse qu'elle n'a pas les moyens pour remplir sa triple obligation fondamentale :
 - Sécurité
 - Salubrité
 - Tranquillité.

Mais où sommes-nous ? C'est du guignol !

N'est-ce pas d'une criarde absurdité ?

À supposer qu'il n'y ait pas de texte (ce que je conteste), pourquoi n'avoir rien entrepris pour faire cesser un tel scandale ?

- 2) Il est louable que l'honorable PROST ait eu l'idée saine d'amplifier votre règlement de police, mais pourquoi avoir attendu des années pour le faire, attendu ma lettre tellement critiquée par les Gutmensch, alors qu'elle était de simple salubrité publique ?
- 3) Et le Ministre de l'Intérieur (c'est votre autorité de tutelle – articles 103 et suivants de la Loi Communale) dans toute cette chienlit est bien calme en ce moment, n'est-ce pas ?

N'aurait-il pas pu et dû faire marcher son commissaire de district en vertu de l'article 114, alinéa 2, de la Loi Communale ?

Citons ce texte : « *Les commissaires de district placés sous la surveillance du Ministre de l'Intérieur (article 112 de la Loi Communale) veillent au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la tranquillité et de la salubrité publics ; ils prennent immédiatement, en cas d'événements extraordinaires (une mendicité criminelle quotidienne qui bat les pavés de la Capitale est un tel événement) telles mesures qu'il appartient. Ils requièrent au besoin la police et toute autre force publique. Les commandants sont tenus d'obtempérer à ces réquisitions* ».

Il ne peut pas ignorer qu'une criminalité quotidienne (quel événement peut être plus extraordinaire qu'une mendicité criminelle ?) se développe à sa barbe et prend une telle démesure qu'elle finit dans la plus totale indécence au Kanounenhiwwel.

Le cœur me remonte à la gorge quand je vois à deux pas où siège le Procureur d'État des Roma bivouaquer à l'endroit le plus sensible du pays – la casserole sur la flamme du souvenir.

Trouvez-moi des termes nobles pour ne pas effrayer le Gutmensch, mais suffisamment forts pour qualifier une telle inouïe, dégueulasse indignité.

Profond respect.

Gaston VOGEL

